

Day	Temp (°C)	Humidity (%)
VEN 4	10 / 18	0 / 0
SAM 5	11 / 21	0 / 0
DIM 6	12 / 24	0 / 2
LUN 7	13 / 24	2 / 18
MAR 8	14 / 22	3 / 18
MER 9	14 / 21	1 / 3

Cette semaine :

- **Mildiou**
- **Black-rot**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Erinose**
- **Divers**

Stades phénologiques

Les stades ont progressé depuis la semaine dernière. Plus généralement, le stade observé est "grappes visibles". Quelques parcelles plus en retard sont au stade 4-5 feuilles étalées et les plus en avance sont au stade boutons floraux agglomérés. La sortie semble bien homogène sur la majorité des parcelles. On revient sur des dates de stades comparables à 2017.

MILDIU

Analyse de risque

Observation au vignoble :
Aucun symptôme n'est observé.

Modélisation :
La maturité des oeufs est atteinte depuis le 26 avril. Les pluies de la semaine dernière (de 20 à 40 mm en cumul) ont engendré des contaminations de masse sur de nombreux secteurs. A ce jour, il faut de 3 à 25mm pour engendrer de nouvelles contaminations de masse.

Pour que des contaminations aient réellement lieu, il faut des pluies mais aussi des températures supérieures à 11°C pendant ces pluies.

Préconisations

Les prévisions restent très incertaines mais des pluies semblent prévues pour le début de la semaine prochaine.

Si le cuivre a été lessivé (dès 20mm), il convient de reprotéger la vigne :
* 200g à 300g de cuivre métal

Alternative

Mise en oeuvre de la prophylaxie

A retenir

Des contaminations de masse sont possibles suivant les cumuls de pluie prévus en début de semaine.

BLACK ROT

Analyse de risque

Observations :
Quelques suspicions de symptômes sur feuilles.

Analyse de risque :
Des contaminations sont possibles avec les pluies prévues.

A retenir

Des contaminations sont possibles.

Préconisations

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8kg/ha.

Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie : élimination des sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux.

OIDIUM

Analyse de risque

Observations :

Pas de symptôme.

Préconisations

Le stade "2-3 feuilles étalées" est dépassé en tous secteurs. Ce stade déclenche la sensibilité des parcelles ayant subi de fortes attaques l'année dernière.

Sur les parcelles classiques, on attend le stade 17 "boutons floraux séparés" pour démarrer la protection. Ce stade pourrait se généraliser aux situations précoces durant la semaine prochaine.

Intervenir sur parcelles sensibles ainsi que sur les parcelles "classiques" et précoces :

* Spécialités à base de soufre, *Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha soit 1,25 kg/hL sur la base de 1000L/ha (dose homologuée), 6-8kg/ha (dose conseillée); Héliosoufre, soufre mouillable 7,5l/ha (dose homologuée), 5l/ha (dose conseillée)* **biocontrôle**

Ne pas intervenir encore sur parcelles "classiques" et tardives.

Les produits à base de soufre permettent la réalisation de traitements mixtes avec l'Erinose.

Alternatives

Certaines spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Protéger les parcelles sensibles et les parcelles précoces

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Le vol perdure. Les 1ères pontes sont observées.

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager.

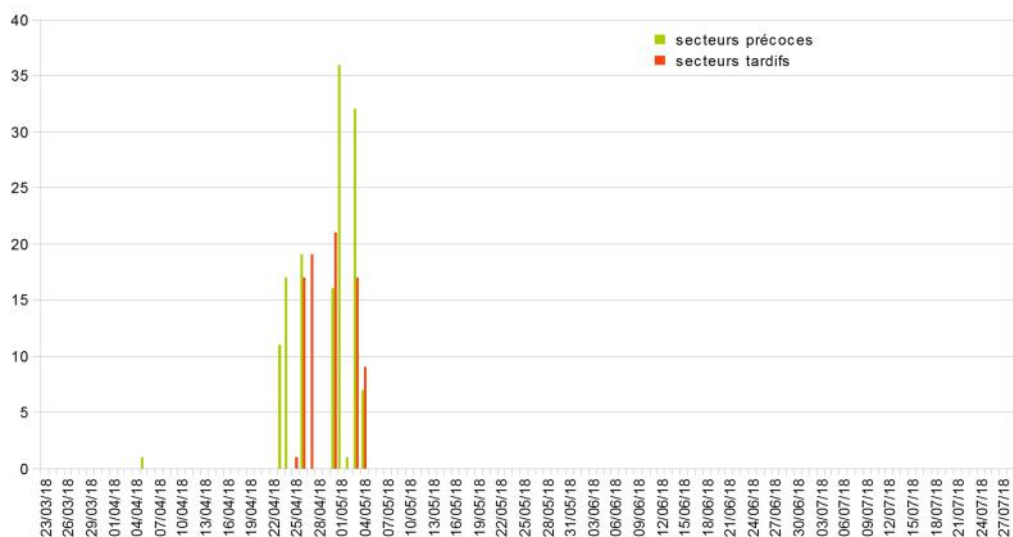
Pensez à relever les pièges. Les données de piégeages permettent de suivre la dynamique de vol des eudémis et ainsi de mieux cibler les observations et interventions.

Alternatives

La confusion est une méthode biocontrôle.

A retenir

Pas de traitement à prévoir



Données de piégeages sur le vignoble de Gaillac

ERINOSE

Analyse de risque

Symptômes

Des symptômes sont toujours présents mais se diluent. Les Cabernet et les Muscadelle restent plus impactés

Préconisations

Sur les parcelles les plus impactées, un soufre peut être réalisé

* Produits à base de soufre mouillable ; 20kg/ha (dose homologuée) soit 2kg/hL sur la base de 1000L/ha ; 8-10kg/ha (dose conseillée) **biocontrôle**

Alternatives

Favoriser les populations de typhlodromes.

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

DIVERS



Acariose : présence sur parcelles de Duras, Gamay et Sauvignon, Gamay ainsi que sur plantiers de Loin de l'oeil, et de Sauvignon.

Sur les parcelles les plus impactées, un soufre peut être réalisé

* Produits à base de soufre mouillable ; 20kg/ha (dose homologuée) soit 2kg/hL sur la base de 1000L/ha ; 8-10kg/ha (dose conseillée) **biocontrôle**

Thrips : des thrips sont observés avec quelques dégâts ponctuels.

Sur les parcelles les plus impactées, un soufre peut être réalisé



Dicton de la semaine : "Pas d'ascension sans champignon"

Prochain bulletin le 15 mai 2018

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr – 07.86.17.86.03

